

Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'installation et

l'exploitation d'un distributeur de bouchons d'oreilles au Palais Nikaia à Nice

Contexte de l'AMI

La Palais Nikaia souhaite mettre à disposition une partie du domaine public en vue de l'installation et l'exploitation d'un distributeur de bouchons d'oreilles.

Le Palais Nikaïa est une salle de spectacle majeure située à Nice, 163 boulevard du Mercantour, accueillant chaque année de nombreux concerts, spectacles, événements culturels et manifestations sportives.

D'une capacité maximale de 9 000 spectateurs, entre 50 et 80 événements y sont accueillis chaque année, avec une fréquentation annuelle d'environ 250 000 visiteurs.

L'occupation du site relève du domaine public et donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation temporaire.

Objet de l'AMI

Dans le respect des principes de transparence et de mise en concurrence prévus notamment par l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), et dans le cadre de sa politique de prévention des risques auditifs et d'amélioration de l'accueil du public, le Palais Nikaia souhaite mettre à disposition des spectateurs des bouchons d'oreilles via un distributeur accessible pendant les événements accueillis sur le site.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à identifier un opérateur en capacité de proposer, installer et exploiter un dispositif adapté aux usages d'une salle de spectacle de grande capacité recevant du public.

Conditions d'exploitation

L'attribution fera l'objet d'une convention d'occupation temporaire. Celle-ci déterminera précisément l'ensemble des conditions d'occupation de l'espace.

L'occupant garantit un service de qualité constant notamment dans le choix des produits proposés à la clientèle qui devront faire l'objet d'une réelle sélection (Bouchons d'oreilles adaptés à un usage événementiel, Emballage individuel, Confort et efficacité acoustique, Possibilité de proposer plusieurs gammes (standard / premium).

Publicité et retrait des candidatures

La publicité de cet appel à manifestation est de trois (3) semaines à compter de la date de parution. Les dossiers de candidatures seront transmis par voie électronique après demande expresse à l'adresse courriel suivante :

marchés-dgaea@nicecotedazur.org

Modalités financières

L'occupation du domaine public donnera lieu au paiement d'une redevance dont le montant sera institué par le Conseil municipal et figurant au recueil des tarifs des services publics de la ville de Nice en vigueur.

Les candidats pourront proposer :

- Une mise à disposition gratuite du distributeur avec partage de recettes
- Une location
- Un modèle mixte

La salle se réserve la possibilité de négocier les modalités économiques avec les candidats présélectionnés.

Les candidats sont invités à proposer les conditions financières qu'ils envisagent dans leur offre.

Critères et modalités d'attribution / Critères d'attribution

Les candidatures seront appréciées à partir des réponses apportées dans le cadre de réponse et du dossier fournis par les candidats.

Il sera pris en compte et privilégié :

- Qualité et pertinence de la solution proposée
- Expérience du candidat
- Conditions économiques
- Simplicité d'exploitation
- Qualité des produits distribués

Attribution du point de distribution

Le point de distribution sera attribué à l'offre arrivée en première position du classement effectué à partir des critères indiqués ci-dessus.

Il sera éventuellement proposé une liste d'attente en cas de désistement.

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être transmis avant la date limite indiquée dans l'avis de publication. Ils pourront être adressés par voie électronique ou postale à l'adresse suivante :

marches-dgaea@nicecotedazur.org

Les dossiers devront comporter :

- Une présentation de la société
- Des références similaires
- Une description technique du distributeur
- Des visuels ou fiches techniques
- Une proposition financière détaillée
- Les modalités d'exploitation et de maintenance
- Les délais de mise en œuvre.

Tout document permettant d'apprécier la qualité et la viabilité du projet pourra être joint au dossier.

Tout dossier incomplet pourra être écarté

Date limite de réception des offres

7 juillet 2026 à 15H00